



AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SA. avec Conseil d'administration au capital de 10 887 060 000 FCFA
Siège social : Treichville - 1 avenue Christiani - 01 bp 1727 Abidjan 01 - RCI
Tél. : +225 27 21 220 420 / Fax : +225 27 21 220 795
RCCM N° CI-ABJ-1962B-1141 / CC 0101142A

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2023

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en F CFA	1er Semestre 2023 (1)	1er Semestre 2022 (2)	31/12/2022	Variations	
				En valeur (3)= (1)-(2)	En pourcentage (%) (4)= ((1)-(2))/(2)*100
Chiffre d'affaires	43 234 276 500	44 978 821 308	86 997 123 523	-1 744 544 808	-4%
Résultat d'Exploitation	806 572 314	212 543 226	722 915 450	594 029 088	279%
Résultat Financier	13 612 680 712	12 519 250 994	12 686 426 324	1 093 429 718	9%
Résultat des Activités Ordinaires	14 419 253 026	12 731 794 220	13 409 341 774	1 687 458 806	13%
Impôts sur le résultat	-894 974 000	-889 730 500	-4 378 196 888	-5 243 500	1%
Résultat net	13 562 380 632	11 892 622 449	10 044 129 089	1 669 758 183	14%

II- Commentaires de la direction de la société

Sur l'activité

Nous enregistrons au 1er semestre 2023, une baisse de notre chiffre d'affaires de 1.744.544.808 et une hausse du résultat d'exploitation de 594.029.088, soit respectivement -4% et +279%.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par un effet combiné :

- de la baisse de la manutention conventionnelle avec une réduction des volumes de blé et de cacao;
- de la baisse de l'entreposage et de la livraison transit en lien avec la baisse des commodités;
- du retrait d'un terre-plein qui faisait l'objet de location en 2022;
- de la hausse de l'entreposage à valeur ajoutée suite à l'exploitation de nouveaux entrepôts;
- de la hausse de la gestion base logistique en lien avec la hausse des volumes Oil & Gas.

Cette baisse du chiffre d'affaires entraîne une économie de charges variables générant une amélioration du résultat d'exploitation de 279% ainsi qu'une bonne performance des métiers à forte rentabilité comme la consignation et le transit import et hinterland.

A noter: une hausse des dividendes perçus de nos filiales.

Sur les incidences probables

RAS

III- Autres informations pertinentes

RAS

Fait à Abidjan, le 01/08/2023

NB: Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de nos commissaires aux comptes.

Deloitte.

ECR International

DELOITTE Côte d'Ivoire
3^e et 4^e étage, Immeuble ITC, Tour C
Boulevard Hassan II
01 BP 224 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 99 11

ECR International
8^{eme} étage, immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey
01 BP 4050 Abidjan 01
Téléphone : 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.

**Rapport d'examen limité des commissaires
aux comptes sur les états financiers clos
au 30 juin 2023**

Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes

Deloitte.

ECR International

DELOITTE Côte d'Ivoire
3^e et 4^e étage, Immeuble ITC, Tour C
Boulevard Hassan II
01 BP 224 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 99 11

ECR International
8eme étage, immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey
01 BP 4050 Abidjan 01
Téléphone : 27 20 27 18 72

Aux actionnaires
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
01 BP 1727 Abidjan 01
Abidjan

**Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité
et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2023**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1 Introduction

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activité et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de la Société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A. couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA), sur la base des comptes tenus selon le SYSCOHADA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 " Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité." Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activités semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 06 novembre 2023

DELOITTE Côte d'Ivoire

ECR International


Frédérick Bledou
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Georges Henri Aïe
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Deloitte.

ECR International

*Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les états financiers clos au 30 juin 2023
Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023*

Annexe

Rapport d'activité au 30 juin 2023